

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.07.2020

En présence du maire et du conseil municipal.

Secrétaire de séance Agnès LE VELER VALENTIN

Assistent à la séance : M. JOLIBERT Trésorier, Valérie ROCHAS et Anne Marie BOTHA secrétaires à la mairie.

Le maire après avoir souhaité la bienvenue au trésorier ouvre la séance avec l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

2. Vote des budgets primitifs 2020 avec affectation des résultats :

M. JOLIBERT après avoir souhaité un tour de table afin de faire la connaissance de l'ensemble des élus, rappelle les enjeux de la délibération à prendre sur le budget et de son importance. Il souligne les bonnes relations avec l'équipe précédente et salue particulièrement le travail réalisé par les secrétaires.

- **Atelier relais** : budget structurellement déficitaire. Dominique précise que la convention ne prévoit pas de clause de révision du loyer. En 2024 les investissements seront amortis. (Fin du remboursement des emprunts). Le budget est équilibré par une aide du budget communal.

Le budget atelier relais est **approuvé à l'unanimité**

- **Eau et assainissement** : Le trésorier explique sa politique de recouvrement des factures émises. Budget **approuvé à l'unanimité**

- **Budget communal** : M. JOLIBERT remet un document synthétique au maire apportant un éclairage sur la situation de la commune. Pour exemple les charges de personnel représentent 36% du budget communal contre 50% en 2019. Les investissements sont équilibrés par le fonctionnement. Bien que le budget soit excédentaire, Dominique Bellino précise qu'il faut garder à l'esprit les montants du budget N-1 établi sur les recettes réelles et non celles englobant l'excédent. Laurent Calvat demande si le projet de remplacement des fenêtres des étages supérieurs de la mairie et de l'école est abandonné. J. Luc Blache confirme ce point rappelant la nécessité de conduire une réflexion globale de réhabilitation et non de procéder au coup par coup (la subvention sollicitée n'ayant par ailleurs pas été versée).

Budget **approuvé à par 10 voix et une abstention, de Laurent Calvat qui indique que c'est pour cette raison.**

3. Indemnités des élus :

Le maire propose un renvoi de ce point qui nécessite de conduire encore une réflexion, au prochain conseil municipal.

4. Propositions pour la constitution de la commission communale des impôts directs (CCID) :
24 noms ont été recensés, en accord avec les intéressés. Cette liste est transmise au centre des impôts qui établira la composition de la CCID (6 titulaires et 6 suppléants)

Propositions validées à l'unanimité

5. Constitution des commissions municipales et extra municipales :

Le maire rappelle rapidement le rôle des commissions et leur fonctionnement. Il présente les 8 commissions proposées :

- Travaux et appel d'offres,
- Finances,
- Action sociale,
- Éducation,
- Patrimoine et culture,
- Urbanisme,
- Communication,
- Environnement/ développement économique et agriculture

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Relativement aux commissions extramunicipales, le maire précise que ces commissions associent des administrés intéressés à la vie communale. Après avoir rappelé rapidement leur rôle et leur fonctionnement il propose d'en créer autant que de besoin, en fonction des thématiques abordées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

6. Formation des élus et fixation des crédits affectés :

Sur une enveloppe de 25 700 € possibilité de fixer les crédits entre 2 et 20%. La proposition du maire est de retenir une enveloppe de 5140 € correspondant à 20%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

7. Acquisition d'un véhicule pour le service technique :

Présentation de 2 devis : TOYOTA 29 695 € MITSIBISHI 28841.44 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'acquisition du véhicule TOYOTA

8. Projet de fermeture des trésoreries du Champaur Valgaudemar :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de délibération exprimant le désaccord de la municipalité face à une telle décision.

9. Choix de l'entreprise pour la réfection de la cour de l'école :

Entreprise COLAS 31 693.60€ ROUTIERE DU MIDI 24258.29 €

Le conseil municipal opte à l'unanimité pour l'entreprise La Routière du Midi qui de plus s'est engagée à réaliser les travaux avant la rentrée scolaire.

10. Convention d'adhésion au service hygiène et sécurité des Hautes Alpes :
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention

11. Divers : sans objet

La séance du conseil municipal est clôturée à 21H07.

Questions du public : B. FRANCONVILLE demande l'affichage du CR du CM : cet affichage est régulièrement effectué sera à l'avenir réalisé également sur le site de la mairie. Il revient sur le déploiement de la fibre optique dans la commune et sollicite un courrier de la mairie au CD pour obtenir des précisions sur ce point.

V. FERRET pose une question sur le goudronnage du boulodrome mentionné dans le budget et est assurée qu'il ne s'agit pas d'une charge pour la commune mais d'un transfert d'écriture.

Les échanges avec le public se terminent à 21 H 30